

## TRANSPORT À LA DEMANDE QUAND TU EN AURAS BESOIN!

Une des priorités de l'Assemblée de Castille-Léon est de garantir les différents services d'intérêt général basés sur les transports en commun. Puisqu'il permet des conditions de mobilité sûres et soutenables, c'est un service essentiel et fondamental pour l'accès à d'autres services et contribue à l'installation et à la fixation de la population.

La politique de transport la plus courante c'est celle du transport régulier dont le trajet, les arrêts et l'horaire sont fixes. Comme complément se trouvent les transports à la demande, où l'on rend service seulement là où on a reçu une demande, permettant d'optimiser les ressources dans les zones qui ont des nécessités spéciales.

Le Conseil des Travaux Publics de l'Assemblée de Castille-Léon, s'est engagé à implanter des systèmes de transport à la demande dans les zones rurales qui ont des nécessités spéciales. Le système est constitué de plusieurs composants. On dispose d'une centrale de réservations de transport à la demande qui centralise le système. Dans la centrale les réservations des usagers sont recueillies à travers un numéro de téléphone gratuit. De la même façon dans la centrale, les voyages se forment à mesure que les réservations remplissent les places du véhicule ainsi que la démarche des communications entre le centre de contrôle et l'équipe entraînée pour faire savoir au conducteur quels sont les services qu'il doit faire, et le centre de contrôle et les terminaux qui permettent de donner des renseignements à l'utilisateur dans les arrêts. Le véhicule contient un équipement qui permet d'envoyer sa position à la centrale chaque fois qu'il arrive à un arrêt du trajet, au conducteur d'envoyer des messages, des avis et des consultations à la centrale et qui permet aussi à la centrale d'envoyer des messages au conducteur. Finalement, pendant le service du véhicule, l'utilisateur dispose d'un terminal d'information dans les arrêts, qui permet de renseigner sur la position du véhicule, sur ses places libres, sur les réservations, sur les places libres prévues et sur les incidences du trajet.

Pour demander un voyage, l'utilisateur devra faire une réservation en téléphonant au centre de réservation, et la réservation lui sera confirmée à ce moment-là. Pour demander des renseignements, l'utilisateur devra appuyer sur le bouton du panneau. Chaque fois qu'un véhicule arrive à un des arrêts, on l'indiquera sur le panneau. En plus, le centre de réservations enverra la liste des réservations pour ce jour-là ou pour le lendemain, si on le demande. On renseignera également l'utilisateur de n'importe quel incident qui puisse arriver.

En somme, le système de transport à la demande permet d'organiser en temps réel les demandes de réservations des voyageurs ainsi que la transmission de ces réservations aux concessionnaires de transport et à la propre Administration grâce à de modernes moyens télématiques, en perfectionnant les routes et les ressources employés. Et tout ça, avec une

grande facilité d'usage en plus de permettre la communication directe et en temps réel avec les citoyens.

Les avantages pour le voyageur sont nombreux. Ça lui permet de disposer d'un service de transport où il n'y en avait pas et d'une amélioration de ceux qu'il y en a dont l'appel de réservation est gratuit. En plus, le service est plus rapide puisqu'on fait seulement les arrêts nécessaires. L'utilisateur dispose aussi d'information de l'arrivée en temps réel à travers le panneau d'information. Appel de réservation gratuit 900 20 40 20 (neuf cents vingt quarante vingt), tous les jours de huit heures à vingt-huit heures.

L'opérateur a aussi des avantages comme la réduction des coûts d'exploitation avec des trajets optimaux en fonction de la demande ou l'augmentation du numéro de voyageurs grâce à l'amélioration des services.

Le troisième bénéficiaire c'est l'Administration, puisque ça lui permet, entre autres choses, d'avoir un contact direct avec l'utilisateur et d'optimiser les ressources employées.

Un projet pilote a été initialement développé dans la zone de Barco de Avila, qui a permis de vérifier le fonctionnement satisfaisant du système de transport à la demande conçu. Tout au long du mois d'août et du mois de novembre 2004 (deux mille quatre), de nouvelles zones à Riaño (Léon), à Alta Sanabria et à Aliste à Zamora ont été mises en marche.

L'an 2005 (deux mille cinq), est une année d'instauration massive dans de nombreuses zones de toutes les provinces de la Communauté, comme Cervera de Pisuerga (Palencia), La Alberca et Vitigudino (Salamanque), Cuellar et Carbonero el Mayor (Ségovie), Medina de Pomar (Burgos), Astorga (Léon), extension de El Barco de Avila (Avila), Ágreda, Almazán et Arcos de Jalón (Soria) et Medina del Campo et Mota del Marqués à Valladolid.

Assemblée de Castille-Léon, construisant le futur..